



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
**SÉANCE DU 28 NOVEMBRE 2022**

DÉLIBÉRATION  
N° 20221128DEL04

OBJET :  
**URBANISME –  
SIGNATURE D’UNE  
CONVENTION EN  
CONTREPARTIE  
D’UNE SUBVENTION  
POUR SURCHARGE  
FONCIERE ENTRE LA  
COMMUNE DE TRIEL  
SUR SEINE ET  
IMMOBILIERE 3F**

RAPPORTEUR :  
**Cédric AOUN**

CONSEILLERS EN  
EXERCICE : 33

PRESENTES/  
REPRESENTES : 33

NOMBRE DE  
VOTANTS : 33

**Le 28 novembre 2022 à 19h30**, les membres du Conseil municipal de Triel-sur-Seine se sont réunis à l’Espace Senet, suivant convocation régulièrement adressée par le Maire.

DATE D’ENVOI DE LA CONVOCATION : 22 NOVEMBRE 2022  
SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Madame Françoise POIRRIER

**PRÉSENTS :**

Monsieur Cédric AOUN, Madame Valérie LEFUEL-DUVAL, Monsieur Pascal GILLES, Madame Catherine EVANO, Monsieur Philippe DA-RIN, Madame Bérengère VOILLOT, Monsieur Fabien TANTI, Monsieur Marc FONTAINE, Madame Françoise POIRRIER, Madame Valérie LENORMAND, Mme Paméla BUQUET-MAIRE, Monsieur Julien SAUVÉ, Monsieur Christophe MARGAT, Madame Amandine BENOIST, Monsieur Gilles GAILLARD, Monsieur Fernando MENDES, Monsieur Florent BEQUIGNON, Monsieur Gil GOMES, Madame Christèle DIDIERJEAN, Madame Sophie KERIGNARD, Madame Line WENZEL, Madame Elisabeth LESSERTEUR, Madame Anne LAPORTE, Madame Souad BENDJEDDOU, , Monsieur Yvon ROSCONVAL, Monsieur Cyrille ARZEL, Monsieur Ahcène MEBARKI, Monsieur Hakan KARACIGER, Monsieur Jonas MAURY, Madame Melody SENAT, Madame Fabienne TANTI,

**ONT DONNÉ POUVOIR :**

Monsieur Hassan AHSSAKOU donne pouvoir à Madame Sophie KERIGNARD  
Madame Frédérique MAHER donne pouvoir à Monsieur Jonas MAURY



OBJET : URBANISME – SIGNATURE D’UNE CONVENTION EN CONTREPARTIE D’UNE SUBVENTION POUR SURCHARGE FONCIERE ENTRE LA COMMUNE DE TRIEL SUR SEINE ET IMMOBILIERE 3F

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU la délibération n°20210703DEL05 du Conseil municipal en date du 3 juillet 2020,

VU le projet de convention,

VU l’avis rendu par la Commission dans sa séance du 23 novembre 2022,

**CONSIDERANT** que dans le cadre de l’opération immobilière de construction de onze maisons individuelles situées au lieu-dit « Les Raimonds », rue de la Pépinière, le bailleur social Immobilière 3F a sollicité l’octroi d’une subvention pour surcharge foncière d’un montant de 176 000€ destinée à la construction,

**CONSIDERANT** qu’en contrepartie de cette subvention pour surcharge foncière, la société s’engage à réserver à la commune, pendant 40 ans, des droits de réservation de deux logements, un PLAI et un PLS,

Le Conseil municipal, après avoir entendu le rapporteur et en avoir délibéré à l’unanimité,

#### DÉCIDE

**ARTICLE 1<sup>er</sup> : D’AUTORISER** le versement d’une subvention pour surcharge foncière d’un montant de 176 000 euros au profit de la société Immobilière 3F, en contrepartie des droits de réservation au profit de la commune de deux logements, un PLAI et un PLS.

**ARTICLE 2 : D’AUTORISER** le Maire à signer toutes les pièces se rapportant à l’octroi de cette subvention.

**ARTICLE 3 : DE PRELEVER** la dépense correspondante sur le budget communal.

Fait et délibéré les jour et an susdits à Triel-sur-Seine,  
Pour extrait conforme.



Le Maire,

Cédric AOUN

La Secrétaire de séance,

Françoise POIRRIER

*La présente délibération est susceptible de faire l’objet d’un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Versailles dans un délai de deux mois après sa transmission aux services de l’État et à compter de sa notification, de son affichage ou de sa publication.*